

Constitution du réseau académique de référent.e.s égalité filles-garçons dans les établissements publics :

Le réseau académique de référent.e.s égalité filles-garçons fait appel au volontariat.

Ce réseau peut être constitué par des personnes ressources telles que :

- Enseignant.e.s,
- Professeur.e.s documentalistes,
- CPE,
- Psy-EN
- Infirmier.e.s,
- Assistant.e.s de service social,
- Chef.fe.s d'établissement

Ou toute personne suffisamment présente dans l'établissement.

Les missions des référent.e.s

Ces personnes relaient et coordonnent, sous l'autorité du ou de la chef.fe d'établissement, toutes les actions en matière d'égalité entre les sexes et de lutte contre toutes les discriminations en :

- Diffusant au sein de l'établissement les différentes informations (outils pédagogiques, concours...).
- Participant aux formations spécifiques.
- Proposant, organisant, coordonnant des actions visant à une meilleure égalité des genres.
- Informant le réseau des initiatives, expériences, actions, menées au sein de l'établissement.
- Collaborant, le cas échéant, à des actions concrètes sur le thème de l'égalité des genres.
- Contribuant au repérage des comportements collectifs discriminatoires et à la mise en œuvre d'actions concrètes pour les faire évoluer.
- Participant à la réflexion académique.

Pour s'inscrire

Bulletin d'inscription personnes ressources égalité filles-garçons

À remplir sur le site : <http://mixite.ac-caen.fr/referents/>

(Le réseau étant mis à jour, une réinscription est nécessaire pour les personnes référentes l'an passé)